

[WIN] - [CADASTRE] Intégration des cartes spéciales

1 - Prérequis

Le logiciel CAD-COM permet de superposer des plans provenant d'organismes ou de sociétés tiers à votre cadastre. Cependant pour pouvoir superposer votre carte communale au cadastre il faut que :

- Votre cadastre soit dans un format vectorisé (DXF-PCI ou EDIGEO) ou que vous disposiez de la BD Parcellaire (module « RGE » de CAD-COM). La superposition n'est pas possible si votre cadastre est au format image (.TIF/.LOC).
- La carte communale fournie par le bureau d'étude soit dans le format DXF 2000 épuré (pas de texte multi-ligne, pas de référence de bloc ni de référence externe, pas de présentation).
- La carte communale soit dans la même « projection » (ou référentiel géodésique) que votre cadastre pour se superposer correctement : cette information peut vous être fournie par votre service du Cadastre (en général celui fourni par la DGFIP est en RGFg3 Conique Conforme g zones).

2 - Intégration

Une fois le fichier à votre disposition, pour intégrer votre plan, rendez-vous dans le menu « Fichier → Mise à jour de vos Données → Cartes/Couches spéciales », cliquez sur l'onglet « Superposition de couches » puis suivez les étapes indiquées à l'écran.

int_gration.png



Note : si votre cadastre n'est pas vectorisé, vous pouvez toujours intégrer votre carte communale en carte spéciale (à part du cadastre) à partir du menu « Fichier → Mise à jour de vos Données → Cartes/Couches spéciales » onglet « Cartes spéciales ».

Une fois la récupération terminée, pour visualiser la couche sur le plan, cliquez sur le bouton indiqué ci-dessous pour afficher la liste des couches de dessins puis cliquez sur la pastille à gauche du nom de la couche pour la faire apparaître.

